



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 15 mars 2022

France Relance Vélo : 55 projets lauréats de l'appel à projet régional pour le financement d'aménagements cyclables en Nouvelle-Aquitaine

Dans le cadre du plan France relance, l'État a mis en place un fonds de **100 millions d'euros consacré au financement d'aménagements cyclables** identifiés comme nécessaires, ouvert à tous les maîtres d'ouvrage publics (collectivités territoriales et groupements de collectivités, autorités organisatrices de la mobilité, établissements publics de coopération intercommunale), dès lors que le projet s'inscrit dans une politique territoriale de mobilité ou une politique cyclable préalablement définie ou en cours de réalisation et qu'il respecte les recommandations techniques en matière de sécurité.

Ce fonds vient en complément des crédits déjà mobilisables que sont la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et le fonds mobilité active, à hauteur de 350 millions d'euros sur 7 ans dont 265 millions d'euros ont d'ores et déjà été affectés au niveau national (près de 15,4 millions d'euros en Nouvelle-Aquitaine au titre du Fonds mobilité active).

Les crédits du fonds France relance vélo sont territorialisés à l'échelle régionale et **9 millions d'euros ont été affectés à la Nouvelle-Aquitaine**.

Cette consultation régionale pour le financement d'aménagements cyclables, lancée le 1^{er} octobre 2021, s'est clôturée le 31 décembre 2021. Parmi les 99 projets déposés, 55 projets portés par 46 collectivités territoriales ont été retenus et seront financés dès 2022 en Nouvelle-Aquitaine. La liste de ces projets figure en annexe.

Cela permettra de soutenir, accélérer et amplifier les projets de création d'axes cyclables au sein des collectivités, notamment pour les déplacements quotidiens. Les lauréats bénéficieront de subventions dans le cadre de conventions à conclure avec l'État.